

CONCOURS RÉCITS D'AVENTURE

« AU BOUT DU RÊVE »

2020

REGLEMENT

Modalités de participation

Le concours est ouvert à tous les auteurs amateurs adultes et aux jeunes à partir de 12 ans.

Toutes les nouvelles inédites et libres de droits seront prises en compte.

Les membres du jury ne sont pas autorisés à participer.

Le texte, inédit, devra être écrit en langue française, et rédigé impérativement sur le thème du récit d'aventure. Cette aventure, vécue, devra illustrer la devise de l'association : « aller au bout de son rêve malgré les difficultés et les doutes, à force d'audace et de détermination ».

Il sera présenté sur feuilles A4 paginées sous format Word, police Times New Roman 12, interligne 1,5 marge de 2cm gauche/droite – haut/bas, avec un nombre de caractères compris entre 3000 (deux pages) et 11 000 (quatre pages), espaces non compris.

Le nombre de caractères sera indiqué à la fin de la nouvelle.

Une seule nouvelle par participant sera acceptée.

Calendrier et modalités d'envoi

Au plus tard le 15 Mai 2020, chaque candidat inscrira son film sur www.auboutdureve.fr, à l'aide du bulletin d'inscription en ligne.

Publication

Le jury est composé de professionnels et de personnes indépendantes et bénévoles : l'ancienne directrice du Festival du Film d'Aventure de La Réunion, Christine Tézier, le directeur de ZEOP, Xavier Hermesse, Olivier Peyre, Aventurier et Auteur, Ulysse Lefebvre, journaliste, photographe et rédacteur en chef de Alpine Mag ainsi que Juliette Barthaux, chargée de partenariats chez Ushuaïa TV.

Le jury est souverain, sa décision est sans appel.

Il se réserve le droit d'annuler le concours si le nombre de participants est insuffisant.

La proclamation des résultats aura lieu sur la page Facebook du Festival le lundi 8 Juin 2020. Les lauréats seront prévenus et leur prix leur sera remis le jour de la proclamation.

Plusieurs prix seront décernés, avec des lots des différents sponsors : ZEOP, AVIS, Air France, FestiYacht et ZERO3000.

Le fait de concourir implique l'acceptation intégrale du règlement ainsi que le droit reconnu aux organisateurs de diffuser, éditer, et utiliser leur texte sur support traditionnel ou électronique pendant un an.

Le gagnant du premier prix du concours verra son récit publié sur Alpine Mag.